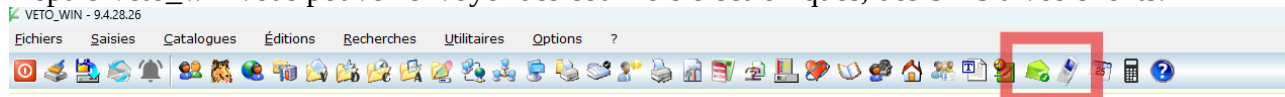


Veto_win

Astuces Juin 2024

Dématérialiser la communication avec vos clients

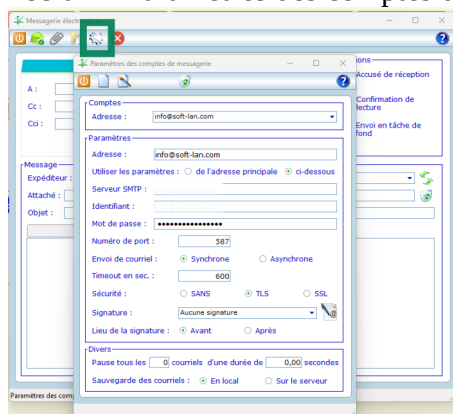
Depuis Veto_win vous pouvez envoyer des courriers électroniques, des SMS à vos clients.



1) Courriers électroniques :

La messagerie électronique incluse dans Veto_win peut vous permettre l'**envoi des factures fin de mois** ou ponctuellement, des ordonnances, des **rappels d'actes**, des **relances impayés** à vos clients ou tout autre e-mailing à destination de vos clients, fournisseurs ou employés.

Prérequis : paramétrage de la messagerie électronique de Veto_win. Cela se fait depuis l'écran « Paramètres des comptes de messagerie ».



Vous devez renseigner le serveur smtp, l'identifiant et le mot de passe de votre compte de messagerie ainsi le numéro de port et la sécurité. L'ensemble de ces renseignements vous est fourni par le fournisseur de votre adresse email.

Remarque : Vous pouvez avoir plusieurs adresses email dans Veto_win.

Dans l'écran « Paramètres perso. » accessible depuis les « Paramètres de la société », vous pouvez choisir quelle boîte email utiliser par défaut pour l'envoi des factures, ordonnances, rappels et autres courriels.

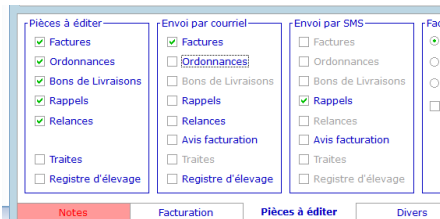


2) SMS :

l'envoi de SMS inclus dans Veto_win va vous permettre d'envoyer les **rappels de vaccination**, de **Rendez-vous** ou tout autre communication par SMS.

Prérequis : Il faut vous être abonné au service SMS de Veto_win. Toute la documentation et tarifs du service à cette adresse : <https://soft-lan.com/sms.php>

3) Fonctionnement :



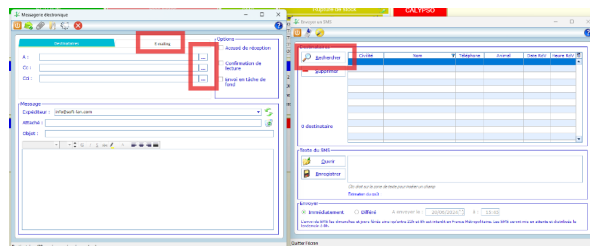
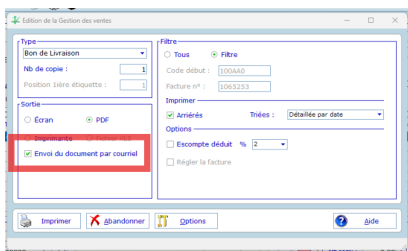
Pour chaque client vous pouvez choisir si les « Pièces à éditer » seront imprimées ou envoyées par email ou envoyées par SMS.

Remarque : la case de la colonne « Pièces à éditer » doit être cochée pour qu'une édition soit proposée. Si seule cette case est cochée, le document sera imprimé. Si la case correspondante dans la colonne « Envoi par courriel » ou « Envoi par SMS » est également cochée, le document partira par email ou par SMS. Dans l'exemple ci-dessus, les factures seront envoyées par email, les ordonnances et les relances seront imprimées, les rappels seront envoyés par SMS.

A- Envoyé un email \ un SMS :

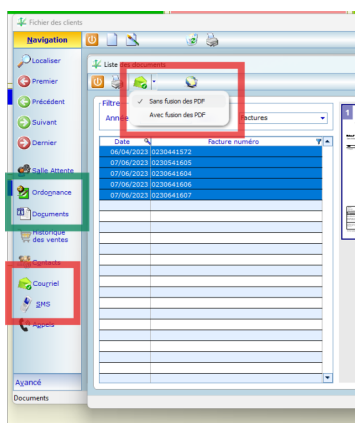
a1- Pour la **facturation de fin de mois, les rappels et les relances** vous n'avez pas de manipulations supplémentaires à faire. Votre choix est automatiquement appliqué. **Les emails et SMS sont envoyés en même temps que l'impression papier est faite.**

a2- Lors des éditions ponctuelles vous pouvez envoyer le document par email en en faisant le choix dans l'écran d'impression.



a3- vous pouvez envoyer un email un SMS :

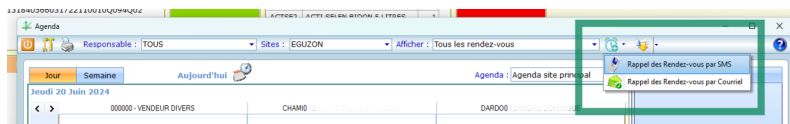
- en allant directement dans l'écran « Messagerie électronique » ou « Envoyer un SMS ». Vous pouvez accéder à la liste de vos clients et à leur adresse mail ou numéro de téléphone mobile depuis ces écrans.



- directement depuis la fiche de vos clients.

- renvoyer les factures, ordonnances sauvegardées au format PDF en allant dans l'écran « Documents » de la fiche client.

- Éviter les rendez-vous non honoré en envoyant un email ou un SMS



4) Copie numérique (PDF) de vos documents :

Une copie des factures, ordonnances, relances impayés, Cerfas, conventions d'incinération peut être enregistrée automatiquement lors de la validation \ impression du document. Pour cela aller dans l'écran « Fichier de la société » puis dans l'écran « Impression » et cocher les cases « Sauvegarde PDF »